

COMMUNE DE NOUZEROLLES

RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

GESTION

La gestion du réseau d'alimentation en eau potable est assurée par la Commune elle-même.

Personnel à disposition :

- Agent contractuel : recruté du 03.12.2012 au 23.12.2012 pour effectuer le relevé des compteurs.
- Secrétaire de Mairie, chargée de la facturation.

Prestataire de services : SARL JEAUMOT Denis – 36140 AIGURANDE, à qui sont confiés la surveillance et l'entretien du réseau d'eau ainsi que l'exécution des branchements neufs.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

1 – Ressources

- . Point de prélèvement :
Captage : La Rapiidière
- . Ouvrages :
 - 1 réservoir : Le Baillevent
 - Pas de station de surpression
 - Pas d'usine ou station de traitement
 - Longueur de canalisation : 12,275 km.

2 – Distribution

- . volume produit : 16 644 m³
- . volume facturé : 15 609 m³

- . nombre de résidents permanents : 205
- . nombre de résidents saisonniers : 75

- . nombre de branchements domestiques : 189
- . nombre de branchements communaux : 2

3 – Qualité de l'eau

Nombre d'analyses effectuées au cours de l'année : 5
Le détail de ces analyses est fourni en annexe.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du Code de la Santé Publique par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la bactériologie : 100 % et les paramètres physico-chimiques : 100 %.

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

1 – Tarification

. Part fixe		65,00 €
. Tranches	0 à 100 m3	0,52 €
	101 à 500 m3	0,43 €
	au-dessus de 500 m3	0,33 €
. Redevance pollution		0,250 € / m3
. T.V.A.		néant

2 - Facture

Etablie sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3

	Bases	Prix	TOTAL
Abonnement		65,00	65,00
De 0 à 100 m3	100	0,52	52,00
De 101 à 500 m3	20	0,43	8,60
Redevance pollution	120	0,250	30,00
			<hr/> 155,60 €

3 – Recettes d'exploitation

- * Produit de la vente de l'eau : 23 001,28 €
(Abonnements + consommations : 19 099,03 € ;
Redevance pour pollution d'origine domestique : 3 902,25 €)
- * Autres recettes (remplacements compteurs gelés...) : 549,47 €
- * Rémunération versée par l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau recouvrée par la Commune auprès des abonnés : 24,90 €

4 – Dépenses d'exploitation

- Electricité (château d'eau et station de pompage) : 1 789,62 €

▶ Fournitures d'entretien et de petit équipement :	3 070,56 €
▶ Fournitures administratives :	0,00 €
▶ Achat de compteurs	1 401,71 €
▶ Prélèvements et analyses d'eau :	419,92 €
▶ Entretien du réseau et réparations	5 290,12 €
▶ Services bancaires et assimilés	6,72 €
▶ Rémunération du personnel et cotisations	564,40 €
▶ Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :	
- pour prélèvement sur la ressource en eau	667,00 €
- pour pollution eau d'origine domestique	2 907,00 €

5 – Montant des abandons de créance : /

6 – Dette

. en cours de la dette :	néant
. annuités d'emprunts :	néant

7 - Amortissements réalisés

Montant de la dotation aux amortissements : 1 171,00 €

TRAVAUX REALISES EN 2012 : Néant

PROCEDURE DE MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA RAPIDIERE :

La phase « acquisitions de terrains » a été réalisée.
 La phase « Travaux » est engagée. Un devis a été accepté, afin de réaliser :

- le débroussaillage et l'enlèvement de l'ancienne clôture,
- la mise en place d'une nouvelle clôture délimitant le périmètre de protection immédiate,
- la réalisation d'une clôture, avec des piquets d'acacia et 5 rangs de barbelé, en bordure du chemin d'accès au captage,
- la fourniture et la pose d'un portail métallique à 5 mètres de l'entrée du chemin d'accès,
- le curage du fossé existant, situé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate, afin de permettre une évacuation efficace des eaux de ruissellement,
- la mise en place d'un réseau de drainage sur une partie des parcelles cadastrées A 470, A 473 et A 479.

Le Maire,
 Jean-Pierre LAURENT